

La cible

Le syndicat de propriétaires privés de massifs forestiers qui souhaite faire bénéficier ses adhérents, les propriétaires privés de forêts, de garanties de protection juridique.

Les besoins

Un **accompagnement juridique et financier** du propriétaire privé de massif forestier pour lui permettre de :

- ✓ Prévenir et résoudre au plus vite les difficultés face à un tiers
- ✓ Se défendre sereinement malgré la complexité du droit.

Les garanties

- ✓ **Protection patrimoniale :**
 - Litige avec un vendeur ou acheteur du massif forestier,
 - Litige avec les prestataires de services,
 - Litige avec un voisin
- ✓ **Protection pénale**
- ✓ **Protection recours suite à accident**

Les prestations de CFDP

- ✓ Accueil de proximité sur RDV
- ✓ Assistance juridique téléphonique
- ✓ Gestion amiable
- ✓ Accompagnement judiciaire
- ✓ Suivi de l'exécution

Les atouts de CFDP

- ✓ **Proximité humaine :**
ligne directe – interlocuteur unique – suivi personnalisé par juriste confirmé
- ✓ **Indépendance :**
Gage d'impartialité dans la gestion des sinistres

Des exemples d'intervention

Litige avec un voisin :

- ✓ Votre voisin se plaint des dégâts causés sur son terrain par des animaux vivants provenant de votre massif forestier.

Litige lié à une infraction pénale non intentionnelle :

- ✓ Vous êtes poursuivi devant le tribunal de police, car vous n'avez pas respecté les obligations en matière de gestion forestière (protocoles de gestion et d'exploitation durables).

Litige suite à accident :

- ✓ Vous vous êtes blessé lors d'une promenade dans votre massif forestier sur une souche d'arbre laissé par l'entreprise en charge de l'entretien du massif forestier.